

Aviation civile

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER,
EN CHARGE DES TECHNOLOGIES VERTES
ET DES NÉGOCIATIONS SUR LE CLIMAT

Direction générale de l'aviation civile

**Arrêté du 3 novembre 2009 portant nomination au conseil médical
de l'aéronautique civile (CMAC)**

NOR : DEVA0926802A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat,
Vu le code de l'aviation civile, notamment son article D. 424-3 ;
Vu l'arrêté du 15 février 2007 portant nomination au conseil médical de l'aéronautique civile,

Arrête :

Article 1^{er}

La liste des membres du conseil médical de l'aéronautique civile fixée par l'arrêté du 15 février 2007 susvisé est modifiée ainsi qu'il suit : le docteur Jacques LAURAC est nommé membre du conseil médical de l'aéronautique civile, sur proposition des fédérations françaises aéronautiques et sportives, en remplacement du docteur Raphaël MOCH.

Article 2

Le mandat du docteur Jacques LAURAC expire le 14 mars 2010.

Article 3

Le directeur général de l'aviation civile est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat.

Fait à Paris, le 3 novembre 2009.

Pour le ministre d'Etat et par délégation :
Le directeur général de l'aviation civile,
P. GANDIL